

Tauromachie. A la veille de la Feria de Pâques, les positions entre adversaires et partisans sont toujours inconciliables.

L'Alliance anti-corrida met la pression sur les hypers

■ A peine plus d'un mois avant le début de la Feria de Pâques, les positions entre les adversaires et les partisans de la tauromachie sont toujours inconciliables. L'enseigne Carrefour de Beaucaire (Gard) a mis en place, le 11 février, deux représentations d'un taureau et d'un torero grandeur nature. «Après l'intervention de l'Alliance anti-corrida auprès du directeur, les effigies ont été retirées», signale l'association. Dans un courriel, le directeur du magasin Stéphane Guérin précise qu'« aucune plainte ou réclamation » n'est venue de la clientèle. Ce n'est pas la première fois que des hypermarchés sont la cible de l'Alliance. Elle se targue d'avoir fait plier l'hypermarché Géant d'Arles, qui décorait les murs de sa cafétéria avec des tableaux de corrida. « Nous en avons obtenu le retrait avec une cyberaction suivie par nos militants et abonnés sur Facebook », affirme-t-elle. Dans un courrier, le gestionnaire du centre commercial a assuré le 16 janvier que « l'ensemble des propriétaires » de la galerie marchande, a tenu compte [des] remarques de l'association, et a « décidé d'ôter les affiches ». Le lobby compte désormais s'attaquer à l'hypermarché Leclerc qui déploie « une immense affiche exhibant un torero » dans la galerie au milieu de photographies du patrimoine local, revendiquant la tauromachie comme « la fierté de notre région ». « Seule la course camarguaise peut prétendre à faire partie de nos traditions », assure



Yvan Fandino (ici à Vergèze, voilà quelques années) sera dans l'arène d'Arles, le 30 mars. ARCHIVES ANTHONY MAURIN

l'Alliance anticorrida qui a lancé une nouvelle « vague s'attaques » en utilisant l'internet. Baptisée « campagne d'écriture », le groupe de pression donne accès directement à l'adresse mail du directeur et à la page réclamations du site arlésien de l'enseigne Leclerc.

Un débat en Espagne

En contre-point, Hervé Schiavetti a commenté lundi le vote majoritaire des députés espagnols pour la tenue d'un débat au congrès sur la protection de la corrida. « Ce vote s'est déroulé au nom de la défense de la culture et de la tra-

dition, estimant que les fêtes taurines appartiennent à la culture espagnole globale, au patrimoine historique commun à tous les espagnols », réagit le maire d'Arles. Ce vote pourrait déboucher, selon lui, sur « le classement des corridas comme bien d'intérêt culturel et permettre la relance de la corrida en Catalogne. »

Après l'inscription de la corrida au patrimoine culturel immatériel de la France et la récente décision du conseil constitutionnel français jugeant la corrida compatible avec la Constitution, Hervé Schiavetti déclare qu'il s'agit d'un

« pas supplémentaire dans la reconnaissance de cette culture et de ce patrimoine universels. »

La situation n'est pas aussi favorable que cela à la tauromachie de l'autre côté des Pyrénées. La gauche catalane serait opposée aux subventions. Publico se fait l'écho des déclarations du porte-parole du parti ERC (gauche républicaine), qui déclare scandaleux que le gouvernement Rajoy investisse 700 millions d'euros dans la corrida alors que les « sans-logement », les surendettés qui perdent leurs maisons, n'ont pas d'aides.

MATHIEU GENTILE

En bref

La Monumental à Gimeaux

Le club taurin Paul Ricard Lou Fourmigo organise sa fiesta Campera du Printemps, dimanche 3 mars. Au programme: à 11h, deux berceiros pour Yoan Martinez et Pierre Mailhan, 13h repas champêtre, 15h15 quatre novillos (Pages-Mailhan) pour Paco Ramos, Antonion Joa Ferreira, et les deux arlésiens Medhi Savalli et Sofianto.

Tout savoir sur Pont de Gau

Invité par La Ligue de protection des oiseaux, Frédéric Lamouroux, co-directeur, donne une conférence le 7 mars à 19h, à la maison de la vie associative, sur Pont de gau, d'un parc zoologique à un espace naturel aménagé.

Hommage à Henry Bauchau

Ce grand écrivain et psychanalyste disparu cet automne, aurait célébré ses 100 ans en janvier 2013. La librairie Actes Sud (chez qui il a publié la plupart de ses ouvrages) et la Chapelle du Méjan ont choisi de lui rendre hommage vendredi: une rencontre signature à la librairie, à 18h30, avec Myriam Watthee-Delmotte pour son essai Henry Bauchau, Sous l'éclat de la Sibylle (éditions Actes Sud, janvier 2013), à 20h30 à la chapelle du Méjan, Frédéric Dussenne lira Le Boulevard périphérique d'Henry Bauchau. Dès vendredi et jusqu'au 24 mars, elle accueille une exposition, «Henry Bauchau et Lionel, parcours de création». Entrée libre, du mercredi au dimanche, de 13h30 à 17h30.

Compte à rebours pour Drôle de Carnaval

Drôle de Carnaval aura lieu le dimanche 17 mars sur le thème du voyage, avec la participation des maisons de quartier. Pour cette fête populaire, les arlésiens ont rendez-vous à 15h sur la place de la République pour le départ du défilé en direction de la rue de la République, puis rue Wilson et boulevard des Lices pour un final devant la maison de la vie associative. Petits et grands sont appelés à participer déguisés ou non, à cette manifestation, aux côtés des compagnies et du géant d'osier de la compagnie l'Homme Debout.

Des femmes en mouvement

La programmation autour de la journée des droits de la femme, sera dévoilée vendredi. Rencontres, conférences, films, danse, ateliers, du 6 au 15 mars.

le printemps arrive

Le Jardin de Llorens

à Fourques route de Beaucaire direction Plaine Sud



Plantes intérieures et extérieures, Bouquets
Poterie, terreaux, accessoires de jardin
Compositions intérieures et extérieures
Alimentation animaux

DIMANCHE 3 MARS

Pensez à la fête
des Grand-Mères

Grand choix de plantes,
de compositions
de jonquilles **A partir de 2€50**



**PROMOTIONS SUR PRIMEVERES
ET PENSEES**

Mas du Petit Saule - 30300 FOURQUES - Tél. 04 90 96 91 12 Mail : jardindellorens@wanadoo.fr

Ouvert tous les jours 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h30 - suivre fléchage - Parking

RISQUER SA PEAU, MAIS SANS LE SALAIRE DE LA PEUR

03-11-2011

Dernière mise à jour : (03-11-2011)

Les pompiers professionnels pointent les dégradations de conditions de travail qui nuisent à leurs missions. Alors que le volume des interventions n'a pas baissé, les budgets sont eux plus serrés.

Depuis plusieurs années, la grogne est patente chez les sapeurs-pompiers professionnels. En 2009, les agents des SDIS se sont offusqués du reproche qui leur est fait par la Mission d'évaluation et de contrôle des finances d'être « budgétivores ». « Avec la loi de départementalisation, il nous a fallu remettre à niveau les équipements, recruter des pompiers professionnels dans des centres de secours qui n'en disposaient pas, ouvrir des postes pour faire face à la réduction du temps de travail. C'est un faux procès qui nous est fait », indique Bruno Lebel, responsable de la direction nationale CGT des agents des SDIS.

Les départements et les communes paient toutes les dépenses des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) alors que la sécurité civile est une responsabilité pleine et entière de l'Etat, qu'il ne finance pas. « Les conseils généraux tirent la sonnette d'alarme sur leur asphyxie financière. Ainsi les difficultés s'ajoutent aux difficultés du métier » reprend le responsable CGT. Mais les SDIS ont « besoin de moyens à minima » pour accomplir les tâches d'un service d'incendie. « Le budget de la sécurité civile est une pincée par rapport à celui de la Police nationale. » indique Bruno Lebel, à tel point que « la flotte des avions porteurs d'eau n'est pas renouvelée. Ce qui démontre le peu de degré de considération pour les pompiers ». Concernant les effectifs, leur niveau n'est plus en adéquation avec la réalité des missions. Ni de la hausse démographique de la population. « Trois pompiers au lieu de quatre dans les ambulances, six au lieu de huit dans les fourgons d'intervention. On nous dit : +le budget c'est ça+, et on doit de se débrouiller » complète-t-il.

L'attractivité du métier n'est pas au rendez-vous

« Si les incendies ne représentent que 8% des interventions, c'est en raison de la qualité du travail effectué par les services de prévention et prévision de nos SDIS » ajoute le syndicaliste. Parallèlement, les sapeurs pompiers investissent « en matériels spécifiques pour garantir la sécurité des entreprises à risques. Des services gratuits fournis par les SDIS. »

« Nous soutenons donc la proposition de mettre à contribution les compagnies d'assurance, dans la mesure où les SDIS préviennent les sinistres et interviennent pour limiter leurs effets » argumente Bruno Lebel.

Dans ces conditions et compte tenu de la réforme de la filière, l'attractivité pour la profession n'est plus « au rendez-vous ». Le projet de décret va notamment précariser les jeunes sapeurs-pompiers professionnels. Leur formation initiale sera quasi-inexistante et leurs salaires médiocres pendant une longue période. « En clair, ils vont risquer leur peau toutes les nuits à éteindre des incendies de voitures dans les cités, tout ça pour le SMIC. »

De son côté, André Goretti, président de la Fédération autonome des sapeurs-pompiers, estime que « la politique restrictive d'austérité du gouvernement, appliquée aux collectivités locales l'est désormais aussi au niveau des budgets d'investissements et de fonctionnement des SDIS. »

« Tous les services d'incendie et de secours sont soumis aux mêmes contraintes : les effectifs sont complétés par l'apport de pompiers volontaires, moins chers car il n'y a pas de charges sociales » poursuit le syndicaliste. Mais les délais d'intervention sont passés pour les pompiers volontaires de 6 à 10 minutes entre leur domicile et la caserne, un délai incompatible avec des secours d'urgence, où chaque minute compte.

« Les sapeurs pompiers constituent la seule filière des fonctionnaires territoriaux à souffrir de l'austérité. Pour autant, le niveau de l'activité opérationnelle n'a pas diminué » ajoute-t-il.

Moins payés qu'une femme de ménage

Reste la délicate question du temps de travail. Dans la plupart des départements, les pompiers doivent acquitter entre 90 et 115 vacations de 24 heures par an. Une organisation contraignante dans certains quartiers où les sollicitations sont nombreuses, mais qui se révèle avantageuses dans d'autres casernes. Les statistiques montrent en effet que 70% des interventions sont concentrées sur 50% du temps de présence et que l'activité se déroule majoritairement entre 7 heures et 20 heures. Ce qui fait dire aux plus critiques que certains pompiers auraient « plus de 200 jours de congé par an ». « En gros, les sapeurs pompiers seraient les enfants gâtés de la République, une vaste blague » s'insurge l'adjudant Alexandre en expliquant que la charge horaire de travail est bien réelle : « un service de 24 heures ou de 48 heures d'affilée » pour pouvoir intervenir à tout moment. Par ailleurs, ceux qui sont logés « assument plus de gardes que leurs collègues ».

Le professionnel faisant ce rythme effectue 240 heures par mois. « A ce niveau là, un sapeur pompier, un caporal, un adjudant voire même certains officiers sont moins payés en taux horaire, qu'une femme de ménage ».



Pour 240 heures par mois, et des services de 24h ou 48h d'affilée, les sapeurs pompiers professionnels sont moins payés en taux horaire qu'une femme de ménage. photo DR

Témoignages
Mathieu Gentile

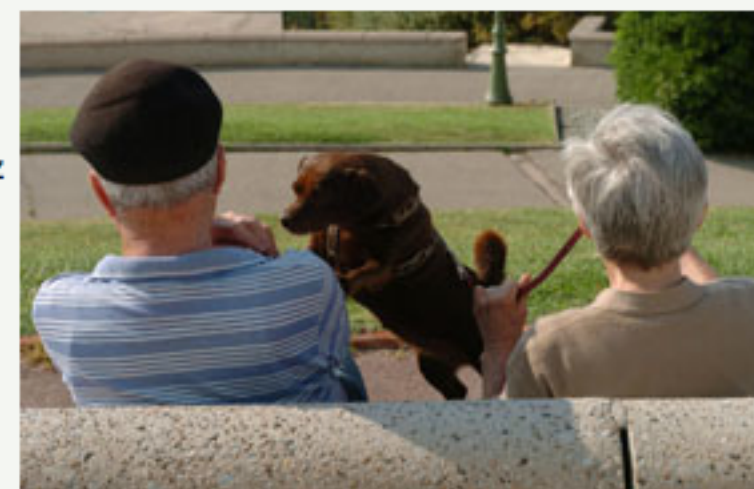
« ON PAIE LA NOTE ENCORE UNE FOIS »

06-10-2011

Dernière mise à jour : (06-10-2011)

En Vaucluse, les petits retraités éprouvent un sentiment de ras-le-bol. Alors que le département va connaître sa révolution « grise » en 2020, ils s'inquiètent de la prise en charge de la dépendance.

« J'en ai marre. Je suis à bout de nerfs. » Par ces mots, Jean a sans doute résumé un sentiment d'exaspération qui le résout aujourd'hui à laisser éclater sa colère. En cause, les hausses des prix (gaz, électricité, loyers, consultation chez le médecin) et « les médicaments que l'on rembourse de moins en moins. » Avec sa petite pension qui « diminue au lieu d'augmenter », cet Avignonnais fait partie des retraités qui se demandent ce qui va encore leur arriver. « Avec le plan d'austérité 2012, ma complémentaire santé sera beaucoup plus taxée et elle va répercuter cette augmentation, sur la cotisation. En fait, on paie la note encore une fois avec notre porte-monnaie de plus en plus vide », crie-t-il. « Et je ne parle pas de la nourriture, du carburant... » fulmine l'ancien conducteur de travaux. Comme d'autres dans son entourage, il va « diminuer le niveau de couverture de sa complémentaire » et songe à « vendre [s]a petite Clio de 1999 » pour « rattraper du pouvoir d'achat. » Comme d'autres, il a dans la tête, les manifestations vauclusiennes contre la réforme des retraites.



Dans le Vaucluse, la proportion de ménages âgés très démunis est plus forte qu'ailleurs. photo RT

Le pouvoir d'achat a tellement baissé

« On réduit la réforme au problème financier du système ou au couperet de l'âge. C'est du grand n'importe quoi... Le sujet, c'est l'emploi et la manière de le gérer depuis trente ans, comme la principale variable d'ajustement des entreprises », se plaint Robert, qui était de tous les défilés pour la défense des retraites à l'automne 2010. « Le fond du problème n'est donc pas l'âge de la retraite. Le problème, ce sont les jeunes de moins de 25 ans au chômage et les plus de 55 ans poussés vers la porte », rétorque cet habitant de Monteux, près de Carpentras.

Lorsqu'on lui demande à combien s'élève le montant de sa pension, Robert préfère éluder. « J'ai honte. Ce qui est sûr, c'est que je pensais profiter de ma retraite pour voyager. Je n'en ai pas les moyens. Le pouvoir d'achat a tellement baissé » avoue cet ancien cadre du négoce.

A ses côtés, René âgé de 65 ans était lui aussi dans les cortèges. « En comptant tout, je n'arrive pas à 900 euros. Si je n'avais pas mes enfants, pour m'aider, ce serait une catastrophe. » L'ancien géomètre s'inquiète de l'avenir : les revenus du ménage vont baisser. « Ma femme aura 60 ans, le 2 juillet prochain. Evelyne a commencé comme salariée à 16 ans et 9 mois. Mais elle est au chômage sans indemnité depuis quelques temps. Avec la réforme, nous allons attendre son départ à 60 ans et 8 mois, donc en 2013. Contrairement à un salarié qui va devoir travailler 8 mois supplémentaires, mais aura un salaire, cette "perte sèche" de 8 mois, donc de plusieurs milliers d'euros, n'est pas supportable dans notre budget familial », tempête René, qui ne fera pas pourtant partie des couples de retraités les plus pauvres.

Faire face aux frais de la dépendance

Comparé à la France métropolitaine, le Vaucluse comprend une plus forte proportion de ménages âgés très démunis. Dans ce département, 13,6% des ménages âgés ont des ressources mensuelles inférieures à 640 euros, contre 10% des ménages âgés de France métropolitaine (*). À l'autre extrémité, ceux percevant des ressources élevées, supérieures à 2 340 euros, ne représentent que 8,9% des ménages âgés vauclusiens, contre 10% au niveau national. Georges, qui dispose d'un revenu autour de 3200 euros mensuel, se sait « privilégié ». La moyenne des pensions se situe à 1200 euros pour les hommes et 900 euros pour les femmes. Ce septuagénaire encore en bonne santé, qui « pète le feu », avoue sa hantise de la maladie surtout celle communément appelée « la maladie de l'oubli. » Une peur qu'il exprime pour son épouse de dix ans son aînée, atteinte depuis cinq ans. « Avec ma pension et celle de ma femme, j'ai les moyens de faire face aux charges », indique Georges, tout en étant conscient que « cela n'est pas le cas pour tous les couples de retraités. »

Parmi ses amis, Hubert (85 ans) et Jeannine (89 ans). « Ils disposent seulement d'environ 800 euros. L'aide de la collectivité est alors essentielle, surtout depuis quelques années : Jeannine est en fauteuil et Hubert ne va pas fort » confie Georges. Se proclamant de « gauche », ce Parisien installé à Bédoin (au pied du Mont Ventoux), milite pour le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale. « En temps de crise, c'est le social qui trinque. Depuis 2008, ce gouvernement nous balade. Les services d'accompagnement à domicile et les établissements accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie sont financièrement au bord du gouffre. L'aide à l'autonomie comme la santé, doit s'appuyer sur le financement public avec comme principe que chacun participe selon ses moyens, tous ses moyens. »

Témoignages Recueillis par Mathieu Gentile
Illustration Robert Terzian

Source : rapport d'étude Insee-conseil général de Vaucluse, février 2011

LES URGENTISTES SONT DES CHERCHEURS DE LITS

02-08-2010

Délégué régional Paca de l'association des médecins urgentistes présidée nationalement par Patrick Pelloux, Philippe Olivier est chef de pôle (Urgences, addictologie, consultations Prison du Pontet) à l'hôpital d'Avignon.

Globalement pour les urgences d'Avignon, la situation est tendue toute l'année. Seulement l'été, la tension est plus évidente avec les autres services. « Les médecins urgentistes, comme le dit Patrick Pelloux, sont des chercheurs de lits. » Seule révolution de ces derniers mois, le centre hospitalier Henri Duffaut, où 3000 personnes travaillent, a commencé à mettre en service son extension sud, soit un bâtiment de 33000 mètres carrés établis sur six niveaux après deux ans de travaux. Bonne nouvelle pour les médecins urgentistes qui pourront récupérer un niveau déjà existant dans la tour A à la fin de l'année 2011.

« Les fermetures de lits posent toujours des problèmes chaque année en été, ce n'est pas nouveau » confie le docteur Philippe Olivier, même si le contexte actuel pose le problème de manière plus vive.

« On ferme des lits en chirurgie, cela peut se justifier car les gens n'aiment pas être opérés en en période estivale. En revanche, en médecine, les gens sont autant malades en été que toute l'année. Pour la semaine du 26 juillet au 1er août, 81 lits sont fermés soit 11% sur un total de 704 lits en court séjour » explique-t-il. Bien sûr, cela pose d'énormes problèmes pour le service des urgences. « On attend qu'un malade sorte et les patients attendent de longues heures pour que nous puissions les placer. Par chance, l'établissement est tempéré ce qui est relativement plus confortable » note le chef de pôle. Les fermetures ont commencé depuis le 5 juillet et s'étaleront sur douze semaines jusqu'au mois de septembre. « Les perturbations à l'hôpital d'Avignon sont importantes pour les services entre le 19 juillet et le 28 août » précise le médecin urgentiste.



Photo archives LS

Les fermetures de lits en médecine sont une véritable plaie

Les files d'attentes s'allongent ainsi aux urgences du centre hospitalier. Deux types d'attentes coexistent. « Celles qui ne sont pas programmées, ce qui est légitime. L'effet festival est marginal : néanmoins, le touriste lambda ne connaît que les urgences, et ne fera pas appel aux médecins de ville. Heureusement, cependant, il y a la maison médicale depuis quatre ans.

Il ne constitue pas le gros des troupes. Le gros des troupes reste les Vauclusiens : lundi par exemple, trois cas d'accident vasculaire cérébral, deux tentatives de suicide, trois accidents de la circulation. A la marge, il y a plus de sans domiciles fixes qui souvent relèvent de la psychiatrie ou de la toxicomanie. Les fermetures de lits en médecine sont une véritable plaie » raconte le docteur Olivier. « Le deuxième type d'attentes sont les gens qui ont besoin d'être hospitalisés. Avec des arrivées entre 8h et 18h, ils doivent attendre plusieurs heures pour qu'une place se libère. Pendant ce temps, ils stagnent dans les couloirs des urgences. Cela accroît la charge de travail des personnels parce que comme tous, ils veulent manger, être soigné. De plus, un malade n'est jamais seul, il y a souvent au moins un membre de la famille. Cette population à l'intérieur des urgences demande une attention continue qui s'ajoute au passage normal. »

Manque de médecins et d'infirmières

Concernant les effectifs, l'hôpital Henri Duffaut, qui fait très peu appel à des médecins étrangers, est confronté d'énormes difficultés de recrutement. Les postes restent vacants. « Dans certains spécialités suite au départ à la retraite, les postes de médecins sont en souffrance. On cherche des pneumologues et on n'en trouve pas » affirme le praticien. L'époque où le médecin hospitalier effectuait 80 heures par semaine est heureusement souvent révolue, de nos jours ils réalisent « seulement » 50 heures hebdomadaires. « Mécaniquement, il faut plus de médecins. D'autant qu'avec la féminisation de la profession, les consœurs ne peuvent pas être à 80heures au boulot. Elles font 50 heures, et c'est déjà beaucoup » commente-t-il.

Le départ à la retraite de la génération du baby boom n'arrangera pas les choses. « Avignon sera touché mais pas plus que les autres hôpitaux. En revanche, il n'est pas certains que tous les postes puissent être remplacés » annonce Philippe Olivier, qui quittera, à 64 ans, ses fonctions l'an prochain.

Pour le personnel paramédical, c'est « dramatique » surtout pour les infirmières. « Habituellement, il y a beaucoup de mouvement dans cette catégorie, mais aujourd'hui le phénomène s'accroît avec la dégradation des conditions de travail avec du personnel soignant débordé et l'évolution technologique » indique le docteur Olivier. « On passe trop de temps sur l'ordinateur au lieu de le passer avec le malade. Les contraintes dites de qualité, d'une certaine façon, pénalise l'essence du métier. Ce n'est pas bon pour la qualité, la confiance et les discussions avec le malade. Remettre une fiche sur les risques aux patients ne suffit pas : il faut prendre du temps pour lui expliquer. »

« LA DÉGRADATION DU SERVICE, JE CONNAIS »

17-06-2011

Dernière mise à jour : (17-06-2011)

L'ouverture à la concurrence des TER n'est pas une priorité pour les usagers et les cheminots qui pointent la dégradation du service. Outre les moyens, la CGT estime que la SNCF doit revoir la copie de sa stratégie d'entreprise.

Avec les années les termes ont changé. Ceux que l'on appelait usagers sont devenus clients. Les mots se transforment, mais pas le service. Enfin presque.

Les usagers se plaignent aujourd'hui de l'accumulation des retards et des suppressions de trains. Pourtant, selon la CGT, « les cheminots font des efforts pour améliorer la qualité de service ». Ce syndicat met néanmoins en cause la stratégie de l'entreprise ferroviaire qui impacte même la sécurité.

« Je prends le TER Orange-Marseille tous les jours de la semaine depuis 5 mois : il a dû arriver à l'heure 5% du temps. Le retard habituel est entre 10 minutes et 1 heure 30 », explique Robert, sa mallette à la main sur le quai de la gare. Il précise amèrement ses raisons de se plaindre. « On parle [les cheminots, ndlr] de dégradation du service, je connais. Une fois, on a été coincé dans un tunnel sans aucune explication et une autre fois la locomotive est tombée en panne et on a dû attendre le remorquage. »

« Que la SNCF fasse son boulot »

Interrogé sur l'ouverture possible à la concurrence des trains express régionaux (TER) et plus largement du trafic voyageurs, Robert est catégorique. « Que la SNCF fasse son boulot, c'est tout ce que je demande », rétorque cet usager qui refuse de croire qu'« une entreprise quelconque assure les trajets sans y trouver de contreparties financières ». Pour éviter de le froisser, il ne faut pas lui parler de tarifs. « C'est un attrape-nigaud. Personne n'est assez naïf pour se laisser prendre à ce jeu. Je le répète, que la SNCF fasse son boulot et les usagers seront satisfaits. De toute façon, si on compare avec La Poste ou France Télécom, ça sera négatif », conclut-il avant de monter son train en direction de Marseille.

De l'autre côté du quai, Juliette se souvient avoir lu dans la presse les propos de Michel Vauzelle, président socialiste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a accusé, l'an dernier, la SNCF de « voler » le contribuable en n'assurant pas un service TER à la hauteur. « Cela illustre le ras-le-bol grandissant des usagers », soutient cette mère de famille qui a signé la pétition « Pour plus de TER en Paca ».

« J'ai eu connaissance par l'association Nosterpaca des résultats du mois de janvier dernier : un record historique avec 90,98% des TER à l'heure. Mais les usagers échaudés restent méfiants », affirme Juliette. Elaboré par la Région, la SNCF, Réseau ferré de France (RFF) et les syndicats de cheminots, le plan PrioriT, établi sur 18 mois, a pour premier jalon de réduire les suppressions de trains à 3,5%, pour tous types de cause, au quatrième trimestre 2011. La SNCF devra aussi atteindre un taux de ponctualité de 92,4% en fin d'année. « Les cheminots font des efforts pour améliorer la qualité de service », rétorque Jean-Marie Valencia en donnant pour preuve ce « travail tripartite avec la Région ».

Les usagers peuvent constater « le flux tendu »

Cependant, le secrétaire général du syndicat CGT cheminots d'Avignon, reste lucide sur la dégradation du service rendu aux usagers. « La principale raison vient des moyens humains et financiers qui nous sont enlevés », explique le conducteur de train express régional. Depuis douze ans à la SNCF, il constate les effets « dévastateurs » de la politique de l'entreprise ferroviaire. « Par exemple, nous avions jusqu'en 2005, le temps nécessaire pour préparer les engins, ne serait-ce pour que les rames soient chauffées en hiver avant les départs », précise Jean-Marie Valencia. « Désormais, ces temps de préparation, qui permettaient d'éviter les incidents, ont été réduits au minimum pour augmenter la productivité. La direction appelle cela, se recentrer sur le cœur de métier », ironise le syndicaliste tout en soulignant les conséquences néfastes. « Cela a un impact sur la régularité et la sécurité puisque le travail d'anticipation de pannes n'existe plus. Avant cela nous permettait de supprimer les petits retards chroniques dus par exemple à une porte qui ne ferme pas. De la même manière, le temps d'attente entre les trains est réduit au minimum vital. Il suffit qu'il y ait un incident et les retards s'accumulent » tempête le cheminot.

Les conducteurs rattrapent ce retard « en roulant plus vite sur le trajet » et les usagers peuvent constater ce « flux tendu avec des arrêts en gare qui se sont considérablement réduits, passant de quatre à une minute ».

Parmi les autres points d'achoppement avec la direction, le secrétaire général du syndicat CGT cheminots d'Avignon pointe « la mise en branche des activités ». « On est passé de conducteurs de train à conducteurs selon l'activité. Par exemple, si un conducteur de train de marchandises se trouve mal en gare, je ne peux pas le remplacer car conducteur de TER, je n'ai pas les autorisations. Pour le matériel, si l'activité TER n'a pas de locomotive 22 700, on est obligé de la louer au fret. Avant, quand on avait un problème avec une machine, il suffisait de leur demander pour la remplacer », conclut-il.



En gare centre d'Avignon comme ailleurs, selon la CGT, les temps de préparation qui permettaient d'éviter les incidents, ont été réduits au minimum pour augmenter la productivité.
photo RT

« ON VA RÉCUPÉRER QUE DES MIETTES »

09-03-2011

Dernière mise à jour : (09-03-2011)

Dans un département comme le Vaucluse où 8 000 retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté, les négociations – si elles se passent mal avec le patronat – font craindre le pire pour le niveau des pensions.

L'inquiétude est particulièrement palpable chez les futurs retraités vauclusiens. Si le sentiment d'injustice domine pour ceux qui vont cesser leur activité professionnelle dans les prochains mois, ceux qui sont déjà partis en retraite évoquent volontiers la baisse continue de leur pouvoir d'achat et plaident pour une « meilleure répartition des richesses ».

« Drôle de différence », s'interroge Robert. Stéphane Richard, le nouveau PDG de France Telecom a assuré, en février, que son prédécesseur Didier Lombard était « soumis aux mêmes conditions de retraite que les cadres dirigeants du groupe ». C'est-à-dire lorsqu'il prendra sa retraite, il bénéficiera « d'un régime complémentaire » qui, « dans son cas, représente un montant annuel d'environ 300 000 euros ». En somme, « la retraite dorée pour lui, et la galère pour moi comme tant d'autres salariés de base », s'insurge cet ancien salarié de l'opérateur téléphonique, qui a participé en 2010 à toutes les manifestations contre la réforme des retraites dans la cité des papes.

« Pour les non-cadres, la retraite complémentaire représente 30 à 40% des revenus, et jusqu'à 60% pour les cadres. Aussi lorsqu'il y a négociation avec le patronat et que l'on parle valeur du point et salaires de référence qui déterminent le niveau de pension lors du départ à la retraite puis sa revalorisation, ce n'est pas neutre », confie Pierre Platon. Le secrétaire général de l'Union des syndicats des retraités CGT du Vaucluse rappelle volontiers « la stagnation voire la baisse du pouvoir d'achat » qui risque d'affecter une fois encore les retraités, si les négociations se passent mal. « Chaque année, il y a déjà un décrochage entre la revalorisation accordée et la réalité. Le niveau des pensions est à contre-courant du quotidien des retraités, qui ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat depuis 1993 » signale le syndicaliste.

Confrontés aux hausses à répétition (électricité, gaz, carburants, mutuelles, franchises médicales notamment) une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat serait dramatique pour « les 8 000 retraités vauclusiens » dont le niveau moyen de pensions se situe « autour de 960 euros par mois ». Pierre Platon rappelle que le Vaucluse détient déjà « le plus fort taux de retraités pauvres » de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur « avec 11,6% de retraités en dessous du seuil de pauvreté ». Il faut « une autre répartition des richesses ».

Retraite, un mot magique après la galère

« Comme beaucoup, j'ai été licencié à 49 ans et demi par une importante société qui fait de gros bénéfices et je n'ai jamais pu me faire ré-embaucher par la suite par qui que ce soit », confie Bernard. Cet Avignonnais a pourtant fait de l'intérim et puis en 2005, pas moyen de trouver un emploi.

« Depuis, je me contente de l'AER (allocation équivalente retraite) et j'attends impatiemment l'âge de 60 ans et 4 mois, (soit le 1er janvier 2012) pour prendre enfin ma retraite », explique-t-il, lui qui considère le mot retraite comme magique, après des années de galère. « Normalement, à cette date, j'ai droit à la retraite à taux plein, mais concernant les complémentaires, là est la question, c'est le flou. »

Car, poursuit-il, « savez-vous que l'importante question concernant les retraites complémentaires (Arrco et Agirc) a été mise à l'écart par le gouvernement » lors des discussions sur la réforme des retraites, qui s'appliquera à partir du 1er juillet 2011. « Toutes les personnes qui, comme moi, attendent impatiemment leur retraite croient qu'elles auront le taux plein (Cram et complémentaire(s)), mais ce n'est pas si sûr », s'interroge Bernard. « A ce qu'il paraît, la loi sur les complémentaires n'a pas été modifiée et le taux plein n'est qu'à 65 ans (67 ans avec la nouvelle loi). Jusqu'à présent, les Caisses complémentaires "fermaient les yeux" et avaient suivi la Cram (Sécurité Sociale) et encore cette année, il n'y aura pas de changement car cela a été reconduit jusqu'en juin, mais qu'est-il prévu après et pour 2012 ? Je m'inquiète fortement. C'est simple, on va récupérer que des miettes de retraite à ce moment-là. »

Trop, c'est trop

Mariée, Camille aura 60 ans le 2 juillet 2012. « J'ai commencé comme salariée à 16 ans et 9 mois, j'ai eu trois enfants (dont un encore à charge) et j'ai à ce jour 176 trimestres validés et 152 cotisés », confie cette Avignonnaise, qui se considère comme une multirécidiviste des accidents de la vie. « Ma première peine, avoir été licenciée à 50 ans en 2002. Ma deuxième peine ? Il m'a été impossible de retrouver un travail stable. Je suis donc en fin de droits et sans aucune aide depuis 2005. Depuis la réforme des retraites, on va repousser à 60 ans et 8 mois l'ouverture de mes droits. Contrairement à un salarié qui va certes devoir travailler huit mois de plus, mais aura un salaire. Cette perte sèche de huit mois – donc de plus de 10 000 euros – n'est pas supportable dans notre budget familial. Et maintenant, la retraite complémentaire. Trop, c'est trop. »

Témoignages Mathieu Gentile



Après la réforme des retraites de l'automne dernier, les négociations sur les retraites complémentaires, si elles devaient mal se passer, porteraient un nouveau coup au pouvoir d'achat des retraités du Vaucluse. photo CC

10-02-2011

Dernière mise à jour : (10-02-2011)

L'aéroport Avignon-Caumont annonce une ligne aérienne vers la Corse du Sud pour la période estivale. Deux candidats sont en lice pour la réouverture de la liaison vers Paris, fermée depuis août 2008 par Air France-KLM.

Au mois de mai, Londres sera à 55 minutes d'Avignon, et il faudra 70 minutes pour rallier la Corse. Ironie du sort, c'est la filiale du groupe Air France-KLM City Jet qui proposera dès le 27 mai sa liaison aérienne vers Avignon, avec départ de la capitale britannique le vendredi, et retour le dimanche. L'escale Londonienne permettra de rejoindre Dublin. La compagnie desservira également Figari (Corse du sud) le samedi au départ de la cité des papes. Tous les vols offriront une capacité de 95 sièges, et ce jusqu'au 25 septembre. CityJet retrouvera sur l'aéroport d'Avignon deux autres low cost Jet2 et Flybe. Après Southampton, Birmingham, Manchester et Exeter, Leeds, l'aéroport ouvre une ligne aérienne vers le Sud. L'avion de City Jet, filiale d'Air France, affrété par Air Charter Connections, présent dans cinq pays et sur Avignon depuis 2010, décollera le samedi matin vers 8 heures pour Figari pour repartir le soir à 21 heures sur Avignon. Pour la clientèle locale, cette formule s'annonce au prix promotionnel à 178 euros aller et retour pour le vol sec, et s'accompagne de nombreuses solutions de séjour organisées par Corsicatours, un des spécialistes du tourisme sur l'Île de Beauté.



La Corse du Sud sera à seulement 70 minutes de la cité des papes, dès le 27 mai 2011 (Photo B.F)

Objectif : 3500 passagers

« Nous allons mettre en place les moyens pour que cela marche. Il serait bien que nous puissions atteindre le chiffre de 3500 passagers lors de cette première », confiait récemment Jean-Pierre Stagnaro, le directeur du développement. En cas de succès avéré, l'aéroport pourrait même mettre en place une seconde rotation hebdomadaire. Avec la multiplication des lignes, l'aéroport pourrait remplir le terminal tout neuf ouvert l'an dernier. Cependant si Jet 2 pourrait ne pas poursuivre, pour l'instant, ses rotations sur Leeds et Edimbourg, Flybe lui resterait fidèle avec des rotations estivale sur Exeter et Birmingham. Sa liaison avec Southampton, depuis 2006, deviendrait quasiment annuelle. Par contre, si la destination Manchester est en cours de finalisation. Et les vols charters débiteront à l'automne pour Malte. L'aéroport d'Avignon, propriété de la Région et géré par la chambre de commerce et d'industrie, n'a plus quelques mois pour retrouver une liaison aérienne vers Paris. Selon le secrétaire d'Etat aux transports, Thierry Mariani, le dossier doit être bouclé avant l'été. Après le capotage du projet l'an dernier, deux dossiers de candidature sont en train d'être examinés. La France peut soutenir financièrement des lignes aériennes sur des villes qui sont à plus de 2 heures 45 par le train. Problème, Avignon est à 2 heures 40. « Il faut que nous travaillions sur l'interprétation d'un règlement européen. Si la ligne n'est pas opérationnelle avant cet été, elle risque de ne jamais rouvrir » devait indiquer l'ancien député UMP de Vaucluse, lors de sa visite officielle en janvier dans la cité des papes.

« C'EST LE TOUT SÉCURITAIRE QUI PRIME »

08-10-2010

Dernière mise à jour : (08-10-2010)

Médecin psychiatre au centre hospitalier de Montfavet, Jean Rodriguez affirme que le renforcement de la sécurité s'effectue au détriment des soins. Le corps médical sortira encore plus fragilisé avec la réforme.

Jean Rodriguez est psychiatre au sein de l'unité d'hospitalisation les Bruyères qui reçoit en accueil de crise, les patients hospitalisés sous contraintes (les hospitalisés d'office et les hospitalisés à la demande d'un tiers) pour le secteur Roudane et Montfavet, le plus gros pôle d'Avignon (soit une zone géographique de près de 35000 habitants). Actuellement, il existe deux types d'hospitalisation sans consentement. L'hospitalisation d'office, demandée par le préfet en cas de menace sur la sécurité des personnes et d'atteinte à l'ordre public. Et l'hospitalisation à la demande d'un tiers, c'est à dire par un membre de la famille, un ami ou quelqu'un agissant dans l'intérêt du patient. La loi prévoit d'en ajouter un troisième : sans qu'un tiers soit présent, on pourra, « interner des personnes ne présentant aucun trouble grave à l'ordre public mais pour lesquelles des soins immédiats sont rendus nécessaires par l'évidence d'un péril imminent ». C'est-à-dire qu'il suffira d'un certificat médical pour faire interner quelqu'un.

La surveillance renforcée limite les soins

La seule disposition à faire l'unanimité contre elle, c'est l'hospitalisation d'office. Un collège de soignants composé de deux psychiatres et d'un cadre infirmier est institué pour fournir un avis au préfet sur les sorties de patients hospitalisés d'office à la suite d'une décision d'irresponsabilité pénale et de patients placés en unité de malades difficiles. Alors qu'auparavant, le préfet ne pouvait statuer (toujours sur avis d'expert) que sur les cas d'irresponsabilité pénale. Le problème est que le préfet peut aller contre l'avis du collège de soignants. Facteur aggravant, le 11 janvier dernier les préfets ont reçu une circulaire de Brice Hortefeux : « les considérations qui doivent être prises en compte pour apprécier l'opportunité d'octroyer une sortie d'essai ne sont pas uniquement d'ordre médical. [...] Il vous appartient d'apprécier les éventuelles conséquences en termes de sécurité et d'ordre publics ». Et depuis, il semble que les préfets prennent toutes les précautions pour se couvrir. Quitte à faire sortir moins de patients. Pour Jean Rodriguez, il n'est plus question d'agir « dans l'intérêt des patients, mais davantage pour un souci de sécurité. » Le médecin psychiatre estime que, depuis l'affaire de Grenoble en 2008 et les annonces de Nicolas Sarkozy, le directeur d'un hôpital psychiatrique a « peur de ce qui peut de passer au niveau des sorties.

» Une peur qui s'exerce à l'intérieur même du milieu hospitalier. « Les promenades au sein de l'établissement sont interdites à Montfavet comme ailleurs, pour les hospitalisés d'office. Chaque patient doit être obligatoirement accompagné par deux infirmiers. L'unité Les Bruyères compte quatre infirmiers pour 22 patients posant problème. Avec ces effectifs, cela devient compliqué pour le malade qui veut aller dans la cour du pavillon, pour une pause cigarette ou pour se détendre. Pendant ce temps, les autres ne peuvent pas sortir » confie le praticien. Selon lui, cette surveillance renforcée limite d'autant les soins. « Le rôle des infirmiers est réduit à la surveillance ».

« Il suffit que n'importe qui signale n'importe quoi »

Autre mesure annoncée par la ministre de la Santé Roselyne Bachelot : les sorties d'essai (quand le malade est autorisé à sortir de l'hôpital pour une durée déterminée) d'une durée supérieure à 12 heures seront supprimées. A Montfavet, il semblerait que l'on anticipe la future loi. « J'ai un patient hospitalisé d'office qui s'est vu refuser contre l'avis médical une sortie pour aller voir sa mère. Sa compagne s'est plainte auprès du directeur qu'elle se sentait menacée et le préfet a suivi l'avis défavorable du responsable du centre hospitalier. Or, les arguments évoqués se sont avérés faux. Il suffit que n'importe qui signale n'importe quoi, pour qu'un patient reste enfermé. Il n'y a plus de loi » estime le docteur Rodriguez. Il s'insurge : « Avant, le préfet nous écoutait à 98 %. Maintenant, au nom du risque de troubles à l'ordre public, on élargit les exceptions aux antécédents et aux malades difficiles. »

Pour ce médecin, c'est « le grand renfermement, c'est le tout sécuritaire qui prime ». Evoquant l'inauguration mardi prochain d'une nouvelle unité pour malades difficiles, il affirme que Montfavet va devenir « l'un des plus grands centres » pour malades dangereux. « Ces unités sont les seules où il y a des créations de postes. Alors que dans les autres services, il y a des diminutions d'effectifs. Dans le même temps, on cherche à créer des lits dans l'enceinte de l'hôpital. On calme la population avec une politique d'enfermement et on sacrifie la politique de secteur ».



Enfermer et médicaliser pour donner l'illusion de préserver l'ordre public : telle est l'option du gouvernement. photo archives RT

LA RÉALITÉ DE LA ZONE FRANCHE URBAINE

14-02-2011

Dernière mise à jour : (14-02-2011)

Les mesures d'exonérations fiscales liées à la zone franche urbaine créée en 2007 devraient prendre fin au 31 décembre 2011. La municipalité plaide pour une prolongation de cinq ans supplémentaires. Le bilan contesté oscille entre effets d'aubaine et créations d'emplois insuffisantes.

Actuellement, la ZFU d'Avignon profite beaucoup aux professions libérales: médecins, avocats... Lors de son lancement, Marie-Josée Roig proclamait comme objectif « 1000 emplois en cinq ans. » A la veille de la disparition du dispositif, 143 habitants des quartiers seulement ont profité des embauches, sur les 578 recrutements (au 31 décembre 2010). Une prolongation de cinq ans serait bienvenue. En décembre dernier, le député-maire UMP a posé dans ce sens une question écrite au ministre de l'économie à l'assemblée nationale.

Un bilan contesté

Adjoint au maire en charge de la zone franche urbaine, Christian Bonnet estime qu'il y a « différence de traitement » entre les trois générations de ZFU. « Pour être à égalité de traitement, Avignon doit pouvoir bénéficier d'une prolongation de cinq ans » assure l' élu. « Marie-Josée Roig défend cette option avec les maires et les élus des zones franches urbaines concernées réunis dans un comité technique. De la même façon la fédération nationale des associations des entrepreneurs fait du lobbying pour obtenir ce résultat » confie-t-il. Face aux critiques qui parlent d'effets d'aubaines, l'adjoint estime qu'ils « ne connaissent rien à la réalité des chiffres » et les détracteurs asséneraient des « contrevérités. » Visiblement irrité, Christian Bonnet affirme que « tous les six mois, les services fiscaux, l'Urssaf et la direction du travail fournissent des données qui sont mises à jour au 31 décembre de chaque année. Des chiffres incontestables. » L'effet d'aubaines correspondant aux transferts de sièges sociaux sur la zone franche serait marginal. « Il y a en quelques uns peut-être » avoue l' élu, « mais nous les avons repérés. » La municipalité ferait preuve de vigilance. Dans les investissements publics (La Barbière, la Croix rouge et le village des métiers), « toutes les entreprises sont soumises à une approbation d'un comité technique avant l'installation » ce qui offrirait des garanties. Pour ce qui est de la problématique du manque de foncier évoqué dès le lancement de la ZFU en 2007, l'adjoint affirme qu'installée en zone urbanisée, « elle ne peut attirer que des activités de services et de l'artisanat » et en aucun cas « des entreprises de 200 à 300 salariés. »

Patrick Lanzafame pour l'Association des Entrepreneurs de la ZFU d'Avignon, commentait récemment. « On ne peut y implanter que des TPE (très petites entreprises) qui forcément ne créent pas des dizaines d'emplois. On manque de foncier pour attirer des entreprises de 10 ou 20 salariés qui pourraient embaucher des personnes aux qualifications diverses. »



L'ancien ministre de la Ville, Eric Raoult, doit rendre fin mars un rapport sur « ZFU, développement économique et emploi dans les quartiers. » (Photo Y.S)

SÉCHER L'ÉCOLE COÛTE DES SOUS

27-01-2011

Dernière mise à jour : (27-01-2011)

Depuis lundi 24 janvier, les allocations versées par la Caf pourront être suspendues ou supprimées en cas d'absentéisme scolaire. Seulement 0,44% des élèves Vauclusiens pourraient être concernés, voir moins au terme de la procédure de dialogue et de concertation avec les familles, déjà institué par l'Inspection académique.

La loi sur l'absentéisme scolaire qui permet de suspendre ou de supprimer les allocations familiales est entrée en vigueur lundi. Pour rappel, ce dispositif s'applique lorsque aucun motif d'absence n'est donné, lorsque les motifs invoqués se révèlent inexacts, ou lorsque les absences sans motif légitime ni excuses valables s'élèvent au moins à 4 demi-journées dans le mois. Moins de 0,5% des élèves vauclusiens pourraient être concernés.

Sa principale nouveauté est que la décision de suspendre les allocations revient à l'inspecteur d'académie, après signalement du chef d'établissement et avertissement à la famille, alors que, depuis une loi de 2006, cette responsabilité était du seul ressort du président de conseil général, lequel ne s'en était pratiquement pas saisi dans les faits.

Les allocations familiales pourront toutefois être rétablies rétroactivement, si l'enfant n'est pas absent plus de 4 demi-journées sans motif légitime ou excuse valable au cours du mois suivant la suspension (hors vacances scolaires). En cas de persistance de l'absentéisme, les allocations suspendues sont supprimées.

Cette loi est dénoncée par la gauche, les principaux syndicats d'enseignants et la première fédération de parents d'élèves, la FCPE. Selon le ministère de l'Éducation nationale, la loi permettrait de « favoriser la responsabilisation des parents d'élèves et leur implication dans la scolarité de leur enfant ». Présentée comme « l'ultime recours dans le dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire », cette sanction financière constituerait, pour ses opposants, une « double peine » pour des « enfants qui peinent à s'inscrire dans un parcours éducatif ».

M.G.



Les allocations pourront être rétablies rétroactivement, si l'enfant n'est pas absent plus de 4 demi-journées sans motif légitime ou excuse valable au cours du mois suivant la suspension (Photo d.R.)

ECLAIRAGE

Moins de 500 cas pour 110000 élèves

En Vaucluse, 110000 élèves sont scolarisés dans le primaire et dans le second degré. « Selon les remontées des établissements, l'absentéisme scolaire (au moins quatre demies journées sur un mois) représente en moyenne 400 dossiers mensuel » indique Jean-Christophe Berard, chef de division du service scolarité à l'inspection académique de Vaucluse.

« Par exemple, en décembre dernier, nous avons enregistré 489 dossiers, soit 0,44% des élèves scolarisés et au mois de septembre, nous avons eu 350 dossiers » précise-t-il. La loi dite Ciotti sur l'absentéisme scolaire en changerait rien aux procédures mises en pratique sur le département. « Elles doivent permettre de résoudre le problème en faisant revenir l'élève dans le système éducatif, en instaurant un dialogue avec la famille » affirme le responsable. D'indiquer que l'établissement et l'inspection académique envoient au moins « une lettre de rappel à la famille », qui peut être ensuite « convoquée devant la commission départementale de suivi de l'absentéisme scolaire » [cette instance compte notamment un représentant de l'Union départementale des associations familiales de Vaucluse, ndlr]. Cela permet d'examiner « les difficultés rencontrés par les parents et d'envisager les aides à leurs apporter. »

Faire preuve de discernement

Si la loi fixe le cadre, il y a « un discernement à opérer en fonction des situations » affirme Jean-Christophe Berard, pour qui la suspension des allocations doit être « un cas exceptionnel » et s'appliquer si la famille « ne répond pas aux convocations, ne manifeste pas son intérêt pour l'éducation de l'enfant. » Légalement l'Etat avait le droit de suspendre les allocations familiales pour diverses raisons dont l'absentéisme, puis il l'a déferé au Département. Avec ce nouveau dispositif, il reprend la main d'une certaine façon pour demander à l'inspecteur d'académie, d'user de cette possibilité. « Cela fait des années que le Conseil général a la possibilité de suspendre les allocations familiales et si nous n'en avons jamais usé, c'est bien parce que les exemples venus d'autres pays qui ont expérimenté ce dispositif attestent que cela ne marche pas » commente pour sa part, André Faraud vice-président PS en charge de l'éducation au Conseil général.

MATHIEU GENTILE